

**PLAN
DÉPARTEMENTAL DE
LUTTE CONTRE
LES MOUSTIQUES**



**STOP
AUX MOUSTIQUES**

1

Campagnes de communication et de sensibilisation des collectivités et du public scolaire

2

Traitement au niveau local et départemental

3

Veille départementale, logistique et formation

SOMMAIRE

Editorial	3
<hr/>	
Plan de lutte antivectorielle contre le moustique tigre	4
<hr/>	
Axes stratégiques et programme d'actions	6
Axe 1 : Campagnes de communication et de sensibilisation	7
Axe 2 : Traitement au niveau local et départemental	8
Axe 3 : Veille départementale, logistique et formation	9
<hr/>	
Annexes	10





Notre département est connu pour sa qualité de vie, en témoigne notamment la place du tourisme dans l'économie ardéchoise.

L'Ardèche, en période estivale, est malheureusement comme beaucoup de départements en France touchée par le fléau des nuisances des moustiques.

Ce n'est pas du tout un épiphénomène à négliger, quiconque constate les difficultés à profiter de l'extérieur en plein été.

Comme nous le faisons depuis le début du mandat, nous répondons aux problématiques du quotidien et nous avons donc décidé de prendre notre part dans la gestion de cette problématique.

Il est clair qu'au niveau national, trop peu de choses sont mises en place contre ce fléau.

C'est la raison pour laquelle nous faisons un plan inédit au département, en lien avec les communes et les acteurs économiques.

Nous avons besoin de la mobilisation de tous, c'est pour ça que nous lançons aussi un grand plan de communication sur les bons gestes à adopter.

Vous retrouverez dans ces quelques pages les différents axes de notre plan d'actions.

Olivier Amrane,
Président du Département de l'Ardèche

PLAN DE LUTTE ANTIVECTORIELLE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE Aedes albopictus

Dans le cadre des missions de lutte contre les maladies vectorielles à risque épidémique, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes mène un programme de surveillance entomologique (suivi de l'implantation du moustique) et de surveillance épidémiologique (suivi des cas de chikungunya, de la dengue et du Zika déclarés) dans la région.

L'ARS a confié à l'EIRAD la réalisation de la surveillance de l'implantation du moustique tigre (suivi des signalements et installation de pièges) en Auvergne-Rhône-Alpes.

La présence des moustiques tigres a été très importante dans la région en 2022-2023 avec un automne aux conditions très clémentes et une présence du moustique observée tardivement. Les premières présences ont été détectées en mai dans quatre communes et les dernières observations remontent au mois de novembre (quatorze communes positives) avec un pic observé en octobre (71 communes). Cette surveillance a été permise par la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs déployés dans des sites où le risque d'exposition de la population est important (fréquentation du lieu) et où l'installation du moustique n'est pas encore avérée. Une présence du moustique tigre a ainsi été détectée dans tous les départements équipés en région (hors Ardèche et Drôme où l'implantation est déjà historique) avec 118 communes concernées par des piégeages positifs, et 212 pièges pondoirs positifs au moins une fois (59 %).

En parallèle, 424 signalements provenant de communes à l'origine déclarées comme non colonisées ont été reçus via le portail signalement-moustique.fr et instruits pendant l'année donnant lieu à la réalisation de 255 enquêtes entomologiques. Ce suivi des signalements et le réseau de pièges ont permis d'identifier de nouvelles communes colonisées par le moustique tigre dans la région. En 2023, 261 nouvelles communes situées dans tous les départements de la région ont ainsi été déclarées comme colonisées par le moustique tigre (152 en 2022, 116 en 2021 et 169 en 2020). Dans 49 autres communes, des observations ponctuelles ont également été réalisées. C'est désormais plus d'un quart des communes de la région qui sont

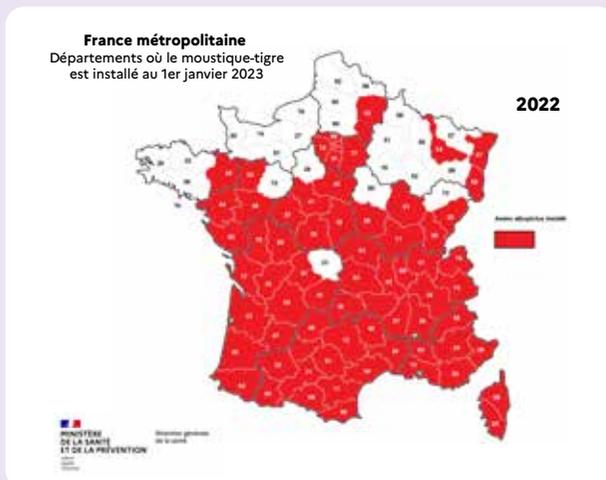
CONTEXTE

colonisées par le moustique tigre exposant la majorité de leur population aux nombreuses nuisances et risques pour la santé.

Chaque cas recensé dans la région de dengue, chikungunya, ou Zika doit être déclaré par les professionnels de santé auprès de l'ARS. Ces signalements permettent par la suite d'engager une enquête entomologique pouvant déboucher sur le déclenchement d'une opération de démoustication. Cette opération vise à stopper les risques de transmission du virus dans la zone à proximité du cas initial. Les investigations menées ont permis d'identifier que, hormis deux cas autochtones, les cas recensés dans la région ont été importés, c'est à dire qu'ils sont liés à des retours de voyages en zone inter-tropicale où circulent activement ces virus. La cellule régionale de Santé publique France, chargée du suivi épidémiologique, a comptabilisé 252 cas importés dans la région en 2023 (240 dengue, dix cas de chikungunya et deux cas de Zika).

Pour les voyageurs en partance ou de retour des Antilles et face à l'augmentation des contaminations observées suite à des voyages dans les Antilles (Guadeloupe, Martinique) où circule activement la dengue, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes invite les voyageurs à suivre les recommandations sanitaires avant, pendant et à leur retour de séjour.

Par ailleurs, l'année 2024 sera particulièrement à risque en raison de l'afflux massif de personnes venant pour les Jeux Olympiques dans notre région.





**LES PRIORITÉS
DU
DÉPARTEMENT**

Trois axes :

- ▶ **Campagnes de communication et de sensibilisation des collectivités et du public scolaire**
- ▶ **Traitement au niveau local et départemental**
- ▶ **Veille départementale, logistique et formation**

AXE 1 : CAMPAGNES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION



Campagne d'affichage et création de flyer

Faire connaître et encourager les bonnes pratiques que chaque Ardéchois peut facilement appliquer au profit de tous.

Il s'agit avant tout d'empêcher le moustique de pondre ses œufs dans des récipients pouvant recevoir de l'eau :

- mettre à l'abri des averses de pluie les objets dans lesquels il pourrait déposer ses œufs,
- vider les contenants après chaque pluie,
- couvrir les récupérateurs d'eau de pluie,
- nettoyer les équipements pour faciliter le bon écoulement des eaux (gouttières, regards, caniveaux, grilles d'évacuation des eaux de pluie, . . .),
- entretenir les points d'eau (traitement de l'eau adapté), les terrasses (étanchéité), et les équipements d'arrosage.

Il faut aussi limiter les lieux de repos des moustiques adultes, notamment en réduisant les sources d'humidité. Ces gestes simples sont à renouveler toute l'année, étant donné que les œufs des moustiques-tigres peuvent survivre à l'hiver.

Ce sont l'ensemble de ces pratiques qui seront mises en avant dans le cadre de la campagne de communication à venir.

Campagne de sensibilisation des collectivités et du public scolaire :

Pour les collectivités qui souhaiteraient participer au programme de formation (voir axe 3), il est prévu :

- une réunion publique,
- une demi-journée d'animation durant le temps scolaire ou périscolaire au profit des élèves du primaire,
- l'installation dans les collèges du département d'une exposition et d'un stand sur le moustique.



AXE 2 : TRAITEMENT AU NIVEAU LOCAL ET DÉPARTEMENTAL

Mise en place d'un programme de traitement larvicide

Si le plan d'action communal prévoit un programme de traitement larvicide, le Département apportera une assistance technique aux collectivités pour les aider à définir leur programme de traitement aussi bien en matière de périmètre, de planification, de type de formulation ou de quantification des volumes de biocides nécessaires.

Mise en place d'un programme de piégeage de masse

De la même manière que le traitement larvicide, il peut être mis en place des systèmes de capture de moustiques adultes par des pièges actifs ou passifs ou par des systèmes de protection (moustiquaires...).

Le Département apportera une assistance technique aux collectivités pour la mise en place de ces dispositifs de piégeage qui seront dans tous les cas complémentaires à un changement de pratiques et à des actions de sensibilisation et de mobilisation de la population.

AXE 3 : VEILLE DÉPARTEMENTALE, LOGISTIQUE ET FORMATION

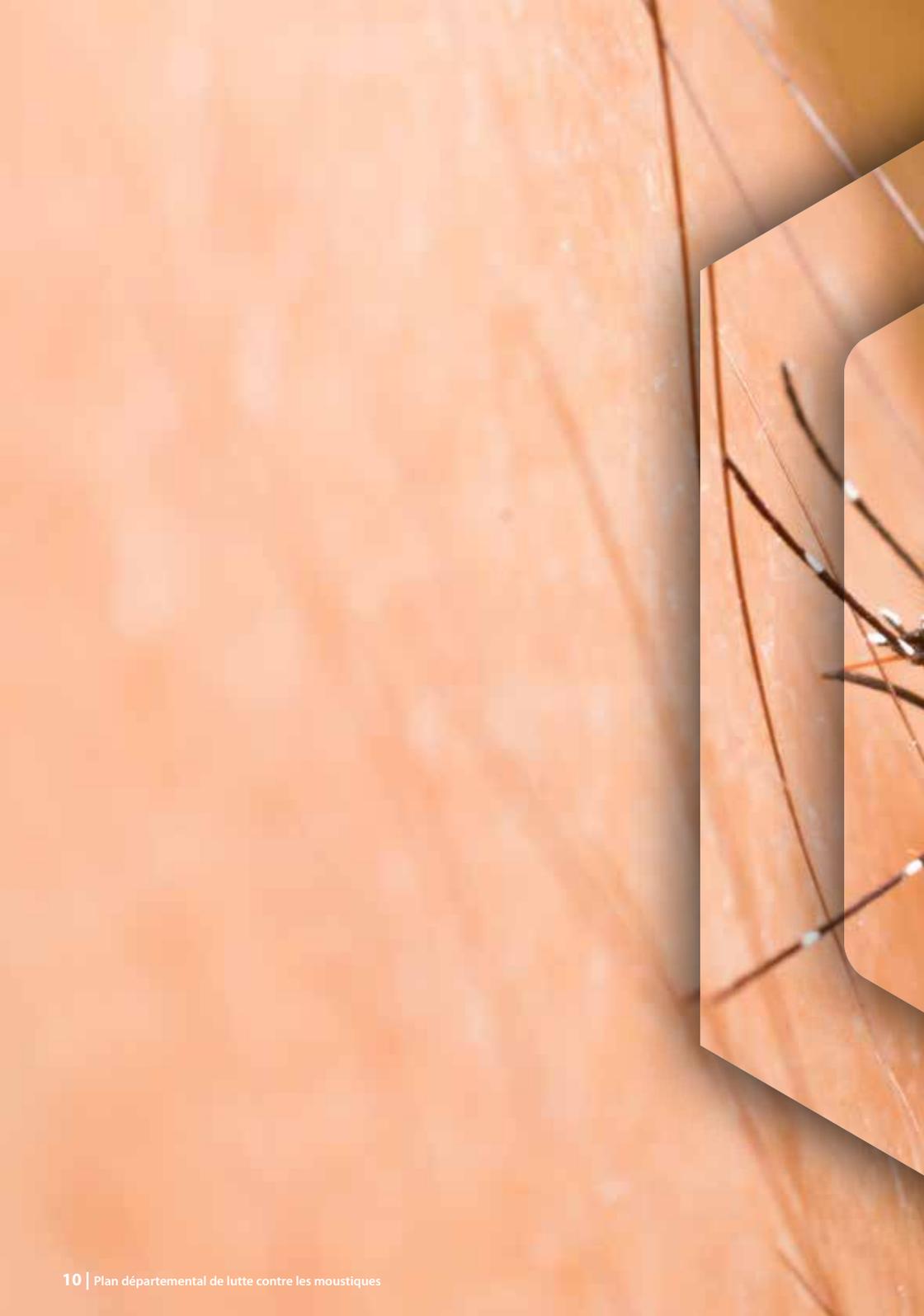


Afin de mettre en place ces traitements au niveau local et sur les ouvrages et propriétés du Département, le Département en lien avec l'EIRAD organisera des formations de référents départementaux et communaux. Il est prévu de former et d'accompagner, dans un premier temps, les référents (élus et/ou techniciens) d'une dizaine de collectivités par la mise en place de sessions de formation réparties sur le territoire du département. Les services du Département concernés par le sujet suivront également ces formations.

Chaque session comportera plusieurs temps :

- 1 journée en salle comportant une partie généraliste sur la biologie des moustiques et une partie de spécialisation sur les actions de lutte (biocide, biologique et physique),
- 2 journées de formation pratique et un temps pour l'accompagnement à la rédaction du plan d'action et à sa mise en œuvre.

Le Département se veut exemplaire et formera en interne des agents dont les métiers sont d'aller régulièrement sur les sites départementaux (routes, collèges, propriétés foncières départementales...) pour faire de la prévention et du traitement. Pour être au plus près des besoins des maires, des acteurs économiques, restaurateurs, hébergement de plein air, **un numéro spécialisé sera mis en place par le Département**. Un **référént formé** permettra d'aiguiller les maires et les acteurs économiques sur les gestes de bonnes pratiques mais aussi sur la mise en place d'un traitement sur des zones spécifiques.

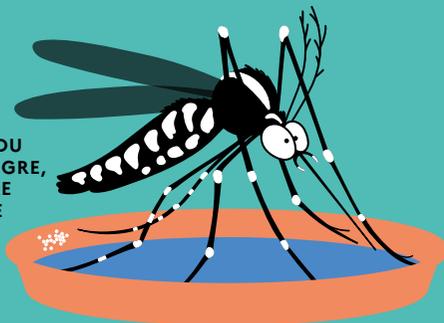




ANNEXES

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?



IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN



LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS



IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

① CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage



② AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces !



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre !



CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



J'ENTRETIENS RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



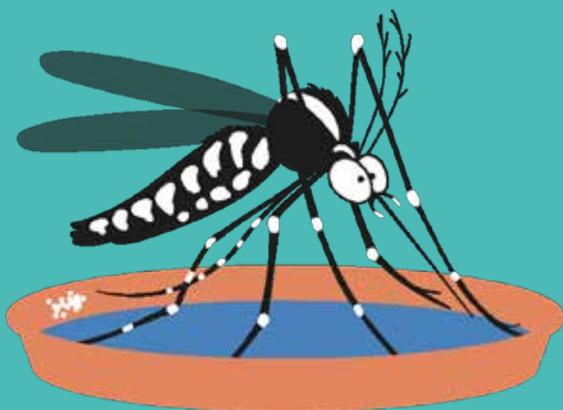
SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

www.agirmoustique.fr

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



MOUSTIQUE-TIGRE

Mettre en place un plan de lutte
adapté à ma commune

Guide technique

L'essentiel à réaliser sur ma commune



« Souhaiter éradiquer le moustique-tigre sur ma commune est illusoire, mais il est possible de réduire fortement sa nuisance et de limiter les risques sanitaires. »



STOP
AUX MOUSTIQUES

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07